

BASCONS

Dimanche 25 octobre 2026

de 9 h à 18 h

Les Greniers de Bascons

Exposition / Vente / Échanges

Cette manifestation est organisée par le Comité des Fêtes de Bascons
au profit de l'action sociale communale

NE PAS JETER SUR LA CHAUSSÉE

IMPRIMÉ PAR LE COMITÉ

Comité des Fêtes de BASCONS

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Le Dimanche 25 octobre 2026, le Comité des Fêtes de BASCONS, en partenariat avec la mairie et les associations basconnaises, reconduit la manifestation intitulée « **les Greniers de BASCONS** ».

Le bénéfice de celle-ci sera intégralement reversé à l'action sociale de la commune pour les BASCONNAIS.

Comme vous le savez peut-être déjà, il s'agit d'une exposition, vente-échanges d'objets, mobiliers divers ou vêtements, ouverte notamment aux particuliers et aux associations.

Si vous désirez être Exposant - Vendeur durant cette journée, il vous faudra obligatoirement :

- 1- prendre connaissance du règlement auquel vous devez vous conformer.
- 2- remplir comme indiqué la fiche d'inscription et l'autorisation d'exposer.
- 3- joindre une pièce officielle d'identité (photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou du permis de conduire).
- 4- établir un chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de BASCONS du montant de(s) emplacement(s) souhaité(s).

Prix de l'emplacement :

- 2 m avec table (salles) = 7 €

PORTANTS POUR VETEMENTS INTERDITS DANS LA SALLE

- 2 m avec table (chapiteaux) = 6 €

+ 1€ PAR PORTANT POUR VETEMENTS (non fourni)

- 2 m sans table (extérieur) = 5 €

+ 1€ PAR PORTANT POUR VETEMENTS (non fourni)

- 5- faire parvenir la demande d'emplacement et le règlement **avant le 19 octobre 2025** à la Mairie de BASCONS 28 rue Docteur Dupouy 40090 BASCONS

Vu la finalité qui est la sienne, nous espérons que, à l'image de celles des années précédentes, cette manifestation connaîtra le succès qu'elle mérite et nous comptons sur vous pour y participer activement soit en qualité d'exposant – vendeur soit en tant que visiteur ou acheteur.

Cette manifestation se tiendra sur plusieurs lieux: salle Régenton, salle des associations, sous chapiteaux, sur la place du Régenton et rue Marie Mallet dans la limite des places disponibles :

Le Dimanche 25 octobre 2026 de 9 heures à 18 heures
Ouverture au public

Vous seront proposés par les organisateurs : buvette, restauration sur place, sandwiches, pâtisseries.

Au plaisir de vous y retrouver!

Pour le Comité des Fêtes de BASCONS
Les co-présidents : Arthur DAUGREILH et Hugo RIBET

RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER

Article 1 : Les professionnels, les particuliers et les associations (loi 1901) sont autorisés à exposer.

Article 2 : Tout ce qui concerne -buvette, restauration rapide, sandwichs, vente de pâtisseries- est uniquement réservé à l'association organisatrice (sauf dérogation spéciale).

Article 3 : Le Comité des Fêtes de BASCONS décline toute responsabilité en cas de vol, détériorations de matériel ou accidents.

Article 4 : L'attribution des emplacements dans la limite des places disponibles (intérieur ou extérieur) relève de la seule décision du Comité des Fêtes. Aucune réclamation ne pourra être reçue.

Article 5 : Un emplacement correspond à :

- ✕ 2 m avec table sous abri (salles) - prix de la réservation : 7 €
- ✕ 2 m avec table sous abri (chapiteaux) - prix de la réservation : 6 €
- ✕ 2 m sans table extérieur – prix de la réservation : 5 €
- ✕ option: 1€ le portant non fourni uniquement pour chapiteaux et extérieur (longueur maximum: 1m50)

Article 6 : Les exposants devront s'installer, le dimanche 25 octobre 2026 de 7h à 9h (ouverture au public de 9h à 18 h)

Article 7 : Les exposants devront, avant de s'installer, être obligatoirement inscrits et se présenter aux organisateurs munis de leur carte d'identité comme l'exige la législation.

Article 8 : Pour prétendre au remboursement de la réservation, toute annulation devra être signalée au minimum 15 jours avant la manifestation.

Article 9 : La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e),

NOM

Prénom Tél :

Adresse :

ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'exposer dans le cadre :
" les Greniers de BASCONS " manifestation qui aura lieu dans votre Commune ,
le Dimanche 25 Octobre 2026.

En vous remerciant,

Signature

DEMANDE D'EMPLACEMENT

(À RETOURNER A L'ADRESSE CI-DESSOUS, AVEC LE RÈGLEMENT*)

Mairie de BASCONS 76 rue du Docteur Dupouy- 40090 BASCONS
(chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de BASCONS)

NOM : **Prénom :**

Tél. :

E-Mail (pour recevoir confirmation) :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 21 octobre 2024 inclus
(dans la limite des emplacements disponibles)

☐ **Je suis un professionnel,**
N° de RC ou carte professionnelle.....

☐ **Je suis un particulier,** Carte d'identité n°.....
Délivrée le..... Par le Préfet de :.....
je complète obligatoirement l'autorisation d'exposer (sous règlement intérieur)

et je désire un emplacement pour le vide grenier

Maximum 4 emplacements par personne

Maximum 2 portants par personne

Attention portant autorisé uniquement pour emplacements sous chapiteaux et emplacements extérieurs

avec table (dans salle Régenton/Salle Associations) :.....(2 m) x 7.00 € =€

avec table (sous abri : chapiteaux) : (2 m) x 6.00 € =€

Option: portant vêtements non fourni (longueur maxi 1m50) X 1€ =€

sans table (extérieur) : (2 m) x 5.00 € =€

Option: Portant vêtements non fourni (longueur maxi 1m50): X 1€ =€

PRÉ - INSCRIPTION REPAS :

☐ oui
☐ non